



Téléphone : 04.75.88.21.80

mairie@genestelle.fr

www.genestelle.fr

Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureux de vous retrouver cette année encore à la suite du repas qui vous a été servi ici-même et je remercie Christiane pour ses bons offices. J'ai bien sûr une pensée pour celles et ceux qui ont été empêchés et qui n'ont pu se joindre à nous aujourd'hui.

Les vœux sont toujours l'occasion de faire le bilan de l'année qui vient de s'écouler et de vous présenter les perspectives pour l'année qui s'annonce. Et, à un peu plus de la moitié du mandat, je souhaite avant tout remercier l'équipe municipale de son soutien quotidien. Certains sont présents ici. Je pense aux adjoints bien sûr, Jean-François, qui me seconde activement pour la gestion des dossiers en cours, Valérie qui s'occupe du RPI et de la tenue du site internet de la commune ; Alain et Antonin qui s'emploient à organiser les travaux des agents techniques, Stéphanie et Romain qui s'occupent du CCAS – ce sont d'ailleurs eux qui ont organisé cette journée par exemple ou préparé les colis de Noël, ils s'occupent également des logements communaux. Je pense aussi à Jean-Noël qui travaille auprès du PNR et s'investit sur beaucoup de dossiers. Il en est de même pour Chloé, passionnée du patrimoine communal, active au sein des associations et qui prépare les manifestations culturelles et enfin Michel qui s'occupe des élections et participait jusqu'à cette année encore, en tant qu'élu, à la commission de révision des listes électorales.

C'est grâce à leur soutien et à leur appui que je conduis les affaires communales et je les en remercie sincèrement. C'est en leur nom et en mon nom que je vous souhaite tous nos vœux de santé et de bonheur à vous-mêmes, à vos familles et à vos proches.

Alors, je vais évoquer brièvement les travaux qui ont été engagés en 2023, ils sont peu nombreux finalement et pour certains d'entre eux ils étaient déjà engagés en 2022. Et parce que nous sommes à Bise, je pense en premier lieu à la nouvelle aire de jeux qui préserve dorénavant les enfants des dangers de l'ancienne. Nous avons voulu conserver à cet espace son caractère champêtre, engazonné, en le considérant tout autant comme une aire de pique-nique pour les familles. C'est la raison pour laquelle les jeux installés sont moins élevés et de ce fait ne nous obligent pas à ensabler le site pour des raisons de sécurité. Ce site a priori ne devrait pas être réaménagé – sauf peut-être un des deux bancs qui est dégradé. Il reste néanmoins la crémaillère du plan d'eau à faire et à souder pour faciliter la levée et la fermeture des panneaux métalliques. J'ai relancé à cet effet les services de la DFCI (le département) et j'ai bon espoir qu'ils interviennent dans le courant de l'année.

La toiture du four à pain à Valgironne a été changée et le bâtiment est ainsi sauvé car la voute menaçait de tomber.

Quelques opérations mineures ont été retardées et sont intervenues dernièrement : je pense au changement du tableau électrique du clocher de Genestelle et son support de cloche, je pense aussi au raccordement en eau du local des cantonniers et son électrification qui est en cours.

Je crois qu'il est utile de préciser que des travaux d'entretien des chemins ruraux ont été reconduits cette année encore par rotation. Nous nous efforçons de répondre aux différentes attentes

des administrés à ce sujet et notamment vous vous en doutez suite aux derniers épisodes pluvieux qui ont endommagé les chaussées. Cela représente un coût non négligeable et chacun comprendra que la commune ne peut reprendre tout ou partie de ces chemins chaque année.

Les fossés de la route de Valgironne ont été refaits, le tronçon reliant Genestelle à Craux, 870m de fossés bétonnés pour un total de 60 000 euros pris en charge intégralement par la Communauté de Communes.

Le platelage du pont de Cavaillon est en train d'être changé en ce moment même. C'est un chantier qui a pris du retard en raison des difficultés d'approvisionnement des matières premières. J'ai demandé au président du département de nous aider et une enveloppe a été approuvée et je tiens ici à le remercier car la voirie communale ne relève pas à proprement parler du domaine de compétence départementale et donc d'aide à l'investissement pour les communes.

Concernant les équipements, nous nous sommes engagés l'année dernière, j'en avais parlé, à établir un schéma directeur DECI/DFCI (défense incendie) dont les conclusions ont été rendues courant novembre. Ce document est par ailleurs disponible sur le site de la commune pour ceux qui souhaitent le consulter.

Deux conclusions apparaissent. La première est que l'inventaire des PEI (points d'Eau Incendie) n'est tout simplement pas à jour, certains d'entre eux ne sont pas mentionnés et ces informations ne sont pas connues des services des pompiers, ce qui est regrettable ; et d'autres PEI ne sont pas correctement identifiés ou en conformité. Nous allons donc nous en occuper. A cet égard, je prendrai un arrêté prochainement actant le schéma directeur et la liste des PEI, approuvée par les services du SDIS, que nous

convierons. Ce sera aussi l'occasion d'évoquer avec leurs services les modalités de maintenance de ces PEI (conformité en débit et pression notamment). Pour rappel, depuis 2017, le contrôle de ces installations incombe aux communes, c'est dorénavant une de nos compétences.

La seconde conclusion de ce schéma directeur est qu'en raison du morcellement de l'habitat sur la commune ainsi que des faibles volumes d'eau disponible dans les réseaux, les PEI ajoutés seraient plus vraisemblablement des citernes aériennes ou enterrées, en somme des réserves disponibles. Aujourd'hui, sachez que la couverture en conformité de la commune est de l'ordre de 27%. C'est un chiffre qui est bas mais, somme toute, dans la moyenne des communes comme la nôtre. Une mise en conformité quasi totale – de l'ordre de 81% - coûterait excessivement cher à la commune 465 000 euros. De la même manière des contacts seront pris avec le SDIS pour déterminer avec eux des priorités et un agenda de réalisation sur les futures décennies.

Le schéma directeur de l'assainissement a également été rendu récemment. Il est consultable en mairie et chacun de vous peut s'aviser des différents scénarios d'amélioration ou de création des réseaux d'assainissement collectifs. Le débat n'a pour l'instant pas encore été engagé au sein du conseil municipal mais nous allons le traiter. Je sais par ailleurs que pour certains hameaux les conclusions de ce rapport sont attendues de même que la position de la commune.

Toujours sur les équipements, en avril dernier, l'occasion s'est présentée de consulter la population à Bise pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile dans le cadre du New Deal. Les votants, électeurs de Bise, se sont exprimés et ont refusé majoritairement cet équipement et le conseil municipal a entériné les résultats du scrutin évoqué. Cette consultation citoyenne, « consultation pour avis des électeurs » est une première en

Ardèche et je tiens à remercier les services préfectoraux de nous avoir accompagné à cette occasion.

Un relais de téléphonie mobile sera installé au-dessus du Sandron ; ce relais répondra aux différents dysfonctionnements de réseau mobile que nous connaissons dans une partie de la vallée du Sandron, de Genestelle et des hameaux attenants.

L'année 2023 nous a permis également, sur un tout autre registre, de poursuivre notre action sur la gestion des cimetières.

La régularisation de l'ensemble des sépultures du cimetière de Genestelle est achevée. Cette opération a duré, vous le savez, plus de deux ans. Aujourd'hui nous poursuivons avec le cimetière de Bise. La procédure de régularisation est engagée jusqu'au 1^{er} avril prochain et sur les 55 emplacements que compte le cimetière, 3 ayants-droits n'ont pas encore donné suite à nos courriers. Et comme au cimetière de Genestelle, un ossuaire a été créé à Bise. Je rappelle ici que c'est un équipement obligatoire et nécessaire à la bonne gestion d'un cimetière.

Alors souvent ce type de caveau est anonyme, et porte simplement la mention « ossuaire » mais nous avons veillé à ce que les noms des défunts soient gravés dessus pour honorer leur mémoire. Parallèlement, nous avons engagé une procédure de reprise de concession à l'état d'abandon pour deux d'entre elles uniquement. C'est une procédure longue qui s'achèvera fin 2026. Evidemment, nous n'y sommes pas encore mais cela permettra le moment venu d'édifier un colombarium sans dénaturer le cimetière.

Sur un tout autre sujet, le Département a confirmé, à l'occasion d'une réunion du « Réseau Vélo » en date du 22 mars 2022 son intention de poursuivre l'accompagnement des territoires dans la création de boucles cyclo d'intérêt départemental (vélo et/ VAE), à raison d'une boucle par territoire. La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas s'est inscrite dans cette démarche et a proposé en concertation avec les municipalités

concernées la boucle suivante : un départ d'Antraigues, puis Genestelle, Valgironne, Thieure puis retour à Antraigues via Cupiat soit 18kms. Il s'agit là d'une Boucle Locale d'Intérêt Départemental. La signalétique a été posée en 2023 et des arceaux vélo installés à Craux à l'aire de pique-nique. Il est bien sûr encore trop tôt pour connaître la fréquentation de cette boucle cycliste mais elle participe à l'attrait de nos territoires.

Concernant maintenant la vie communale, dans son sens le plus large, plusieurs points peuvent être évoqués. D'abord, le recensement. Il s'est achevé en février dernier mais les conclusions nous ont été rendues officiellement qu'en juin. A compter du 1er janvier 2024, la population de la commune s'élève à 282 personnes (population municipale : 272 et population comptée à part : 10, il s'agit par exemple des étudiants qui restent domiciliés à Genestelle).

Les enquêtes de recensement étant réparties sur plusieurs années et compte-tenu des reports de collecte induits par la pandémie, le calcul des évolutions s'est effectué sur une période d'au-moins six ans. Ainsi les populations légales millésimées 2021 peuvent être comparées à celles de 2015 qui étaient de 292 personnes.

En bref, en 9 ans, la population de Genestelle a décru de 10 personnes. C'est un constat établi sur d'autres communes de même taille et de même morphologie si je puis dire, communes rurales, excentrées du pôle albenassien.

Cette année encore, un dépliant touristique a été distribué aux hébergeurs. L'année dernière, nous avons plutôt eu de bons retours sur cette opération qui a donc été reconduite. L'agenda a bien évidemment été mis à jour et j'engage à cette occasion de nouveau toutes les associations à se rapprocher de Chloé pour lui

faire part des dates de leurs prochaines manifestations. Sans doute à l'avenir faudrait-il imaginer un support différent ou en alternance tous les deux ans. La municipalité est ouverte à toute proposition sur ce sujet.

L'année 2024 est également une année importante pour la bibliothèque de Bise et plus largement pour les points lectures de la communauté de communes. L'objectif affiché par la CCBA est, je cite, *« de présenter les offres de services qui pourraient être mutualisées ou concertées, dans le cadre d'une amélioration du service de lecture publique à l'habitant, avec une notion de lecture publique élargie aux différents partenaires culturels et socio-culturels du territoire. »* Cette démarche de mutualisation de services va donc démarrer par un diagnostic mené par la Médiathèque d'Aubenas pendant quasi 1 an de janvier 2024 à novembre 2024 puis ce diagnostic sera présenté aux élus en janvier 2025. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

Concernant l'école, et plus particulièrement la cantine, le RPI a changé de prestataire l'année dernière et, après une année révolue de service nous nous félicitons de ce choix à la fois pour la qualité des repas et le coût modéré de ceux-ci. Depuis la rentrée scolaire 2023, le tarif du repas dans les deux écoles du RPI (Saint-Joseph des Bancs et Genestelle) est fixé à 4,78 euros. Les familles s'acquittent de 4,48 euros, les communes (budget du RPI) participent à hauteur de 0,30 euros en complément.

Pour autant, nous savons que pour les ménages qui ont un enfant scolarisé, ou deux, parfois trois le coût de cette restauration représente une somme importante à la fin du mois. Et ce sont souvent de jeunes ménages qui s'installent ou pourraient s'installer et sont peu argentés.

Aujourd'hui, c'est un constat, 71% des communes de 10 000 à 100 000 habitants ont instauré une tarification sociale de la restauration scolaire, pour seulement 31% des communes de moins de 10 000 habitants. Et cet écart tend à s'accroître.

mesure que la commune est plus petite. C'est pour réduire cette inégalité sur l'ensemble du territoire que l'Etat s'est engagé à l'accompagner, plus particulièrement dans les territoires ruraux. La mesure a donc été élargie aux communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) dont Genestelle et Saint-Joseph des Bancs sont bénéficiaires. Le soutien financier de l'Etat s'élève à 3,00 euros par repas facturé à 1,00 euros ou moins pour les écoles élémentaires et, depuis 2022, ce qui est nouveau, pour les écoles maternelles ce qui a conduit le RPI à devenir éligible à cette offre. La municipalité s'est donc engagée à faire bénéficier aux parents du RPI de ce dispositif de cantine à 1 euro. Et cet engagement vis-à-vis de l'Etat a été formalisé dans une convention triennale que j'ai signée il y a peu.

Le gain pour les familles concernées est important ; un ménage éligible au tarif à 1 euro dont les deux enfants mangent à la cantine tous les jours d'école peut économiser quasiment 1000 euros/an, ce qui n'est pas négligeable.

Toujours à l'école, le RPI de Genestelle-Saint-Joseph des Bancs s'est positionné cette année pour les interventions en milieu scolaire pilotées par la médiathèque afin de permettre aux enfants des écoles primaires et maternelles de découvrir l'univers de la musique.

J'ajoute que sur un tout autre registre une permanence sera tenue le lundi 03 juin à la mairie sur rendez-vous afin d'aider les particuliers à améliorer leur logement.

Comme vous le savez, il existe plusieurs dispositifs d'aides financières et d'accompagnements techniques portant sur des travaux d'économie d'énergie (le plus souvent pour l'isolation, les menuiseries...) mais aussi sur l'installation d'un dispositif de chauffage au bois ou solaire, soit pour doubler un système de chauffage, soit pour produire de l'eau chaude sanitaire. Un autre volet d'aide existe - qui est moins connu mais tout aussi important me semble-t-il et qui consiste à adapter le logement à la perte d'autonomie ou au handicap. Je rappelle la date, lundi 03 juin de

10h à 12h à la mairie. Notez quand même que les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de demande de subvention.

Vous avez du probablement en prendre connaissance par les médias qui en ont beaucoup parlé mais à partir du 1^{er} janvier 2024 la loi AGECS nous impose une solution de tri des biodéchets afin de réduire d'environ 30% le poids des déchets ménagers, c'est l'objectif affiché. Sans solution de traitement de ce type de déchets la CCBA a choisi de déployer sur son territoire le compostage de proximité.

Dans un premier temps un seul composteur collectif sera installé par le SIDOMSA et un agent de la CCBA veillera au bon fonctionnement du site et à la qualité du compost. Il s'agit là d'un premier pas, prudent et par la suite ce dispositif devrait s'étendre s'il fonctionne.

Il faut comprendre que normalement un site de compostage doit intégrer trois bacs sur sol meuble et perméable (un bac d'apport, un bac de compost en cours et un bac en cours de maturation), chacun faisant 1m³, ce qui est relativement contraignant et pour un résultat qui est pour le moins incertain car il faut alimenter les bacs. A suivre donc.

Un point de collecte pour déchets de venaison sera installé à Bise tout à côté de la station d'épuration. Une convention a été signée avec l'Association des Chasseurs, la commune met à disposition un morceau de terrain et les travaux d'installation sont à la charge de l'ACA.

Enfin pour conclure cette partie de la vie communale, les bureaux de vote seront ouverts à l'occasion des élections européennes en juin prochain. Nous transmettrons comme d'habitude les feuilles de permanence de tenue des bureaux et je tiens à remercier, par avance, toutes les personnes qui prendront

de leur temps le dimanche pour assurer ce rendez-vous démocratique du 09 juin prochain.

Côté projets pour cette nouvelle année, nous limiterons les dossiers. Comme je l'ai indiqué précédemment, certains avaient pris du retard, le pont de Cavaillon, les cimetières soit pour des raisons techniques soit en raison d'un changement de prestataires. Ces dossiers étant achevés nous allons concentrer nos efforts en 2024 sur la conduite des travaux de réaménagement du centre-bourg à Genestelle qui est un projet important qu'il nous faut suivre toutes les semaines. Les travaux ont débuté et nous ne rencontrons pas de difficultés particulières ni sur le plan de la maîtrise d'ouvrage ni sur le plan financier. Nous tablons sur une ouverture au public un peu avant l'été prochain. Une mise à jour du projet et des plans est disponible sur le site internet de la commune.

J'ajouterai que dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau pacte financier et fiscal 2024 – 2026 qui nous lie à la CCBA, pour cette période triennale le conseil communautaire a décidé de renforcer ce dispositif en augmentant de 10 % l'enveloppe financière de chaque commune pour un montant total de 3 M€ (hors Aubenas) dont 44 000 euros reviennent à Genestelle. C'est un apport important pour la commune et très utile pour la réalisation de bon nombre de petits projets inférieurs au seuil d'admission de subventions régionales, départementales ou de l'Etat.

Sur un tout autre sujet et pour conclure sur les projets envisagés en 2024, nous allons procéder à la mise à jour des actifs de la commune tant sur le budget général que sur celui de l'eau et de l'assainissement. Les documents dont nous disposons sont obsolètes et incomplets et ne tiennent pas compte par ailleurs de tous les amortissements.

En 2026, s'appliquerait la loi NoTRE dont un des volets porte sur le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. J'en parle au conditionnel car, pour l'instant, après un premier report de l'application de la loi de 2020 à 2026 la mobilisation des élus et des parlementaires pourrait changer la donne.

Quoiqu'il en soit, nous devons nous y préparer et je n'ai pas encore aujourd'hui d'éléments concrets à vous transmettre. Il est encore bien trop tôt. La CCBA va mandater un cabinet d'étude qui travaillera dans les mois qui viennent et j'aurai l'occasion de m'exprimer de nouveau sur ce sujet. Je vous laisse simplement imaginer une harmonisation des services des eaux et assainissement des 28 communes...

Pour ne citer que quelques exemples, Lavilledieu qui achète de l'eau pour ses administrés à trois communautés de communes différentes en raison des réseaux existants et des logiques de bassins versants, Aubenas qui dispose en régie de personnels compétents, comment travailleront-ils en 2026, sous quels statuts contractuels ? quid de Saint-Andéol ou Vals et de leur contrat avec la SEBA, quelles seraient les modalités de rupture ? Je pourrai continuer ainsi, la liste est aussi longue que la CCBA compte de communes. Ce transfert annoncé de compétence soulève de nombreux problèmes. Qu'advient-il de l'entretien par exemple des réseaux existants ou du temps consacré par le personnel communal en charge de ces réseaux, volume horaire qui est inscrit au budget ? Quid des délais d'intervention en cas de problème ? Qu'en sera-t-il de la trésorerie apportée au budget général par le budget de l'eau et assainissement et qui assure tout de même une partie de son fonds de roulement ? Qui décidera de l'amélioration de nos réseaux, sur quelles bases ? Et, au final, c'est la question que chacun se pose, quel serait le prix à l'échelle de l'interco du mètre cube d'eau en 2026 ? etc, etc, etc, autant de questions pour l'instant sans réponse que le fameux cabinet d'étude devra résoudre.

Pour nous préparer à cette éventualité, il nous faudra très probablement scinder le budget eau et assainissement en deux budgets distincts pour la commune. Nous y travaillerons cette année avec l'appui du centre des finances.

Voilà pour les travaux et les projets qui nous attendent en 2024.

Mes vœux pour cette nouvelle année s'adressent aussi à tous les agents de la commune. Je les remercie pour l'investissement qu'ils démontrent pour notre école, pour l'entretien de notre patrimoine ou pour vous accueillir à la mairie. Je salue ici l'arrivée de Grégory Christen qui remplace Benoit Fournier comme agent technique. Il a très vite trouvé ses marques et nous donne entière satisfaction.

Je tiens à remercier toutes les associations et les syndicats, et plus largement toutes les personnes bénévoles qui s'impliquent à faire vivre notre commune. Il en est de l'ASA, de la bibliothèque, des diverses associations actives qui proposent des rassemblements, de l'animation et les deux comités des fêtes qui nous offrent aujourd'hui encore les galettes et le verre de l'amitié.

Comme de coutume, je souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents de la commune. Nous sommes à leurs côtés, tout comme vous, pour les accompagner dans leur installation. Enfin, rendons hommage à tous ceux qui nous ont quittés cette année, nos pensées accompagnent leur famille.

Je vous souhaite encore une fois mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et je vous remercie de votre attention.